

ANNEXE B – Critères d'évaluation pour les demandes

GRILLE D'ÉVALUATION POUR LES DEMANDES DE SOUTIEN AUX PROJETS

La demande est préalablement étudiée par l'agente de développement culturel qui s'assure de son admissibilité à partir des critères du programme. Une présentation de l'analyse est faite au comité d'évaluation.

Question préalable à l'évaluation : Le projet de l'organisme demandeur va-t-il dans le sens de la politique culturelle? Quelle(s) orientation(s) de la politique culturelle permet-t-il de réaliser?

Les orientations de la Politique culturelle sont :

- 1) Favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle peu importe leur âge, leur origine et leur groupe d'appartenance;
- 2) Favoriser la concertation et le partenariat entre les différents intervenants afin de développer une cohérence et une complémentarité des services (ce qui inclut aussi des moyens de communication efficaces et des lieux d'échanges);
- 3) Mettre en valeur et promouvoir la culture et le patrimoine à la fois auprès des citoyens, des villégiateurs, des touristes que du milieu des affaires;
- 4) Soutenir le milieu des arts, de la culture et du patrimoine par l'entretien et le développement d'infrastructures et par un soutien financier, technique et logistique (engagement municipal).

Évaluation des demandes des organismes dont le projet contribue à l'atteinte des objectifs de la politique culturelle de la Ville de Sutton :

1) VALEUR INTRINSÈQUE DU PROJET (compte-tenu de la nature de l'organisme) (25%)

Par exemple :

- L'adéquation entre l'objectif du projet et les besoins du milieu;
- La qualité du projet et de la programmation* (s'il y a lieu), l'efficacité des activités choisies pour atteindre l'objectif;
- La durée du projet par rapport aux coûts;
- Le côté novateur : la capacité à développer de nouvelles approches adaptées à Sutton, la façon dont le projet se démarque par rapport aux autres projets de la région;
- Les moyens utilisés pour favoriser l'accessibilité aux arts et au patrimoine (horaires, prix, importance et pertinence des activités d'animation et de sensibilisation, etc.);
- Le projet ne dédouble pas des ressources ou des projets existants;
- La façon dont le projet s'inscrit dans la mission et le développement de l'organisme.

* Faire collaborer des artistes au concept de l'évènement afin d'assurer une programmation artistique de qualité.

2) MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET ET ÉCHEANCIER RÉALISTE (Q 3.2, 3.3, 3.6) (20%)

Par exemple :

- Le projet est réalisé en partenariat avec d'autres organisations ou artistes parrainés (et même des partenariats interdisciplinaires ou avec des organismes d'autres milieux : communautaires, scolaires, environnementaux, économiques, etc.);
- La faisabilité et le réalisme du projet, notamment en fonction des moyens financiers; un échéancier de réalisation réaliste est élaboré;
- La clientèle visée par le projet et la stratégie pour la rejoindre; la capacité à développer de nouvelles clientèles;
- Les efforts de promotion;
- L'intégration de mesures écoresponsables.

3) RETOMBÉES POUR LE MILIEU (Q 3.5) (compte-tenu de la nature de l'organisme) (25%)

- CULTURELLES : critères relatifs aux effets structurants sur le développement culturel

Par exemple :

- La contribution au développement d'un secteur particulier;
- La formation, l'éducation et la sensibilisation de la population à la culture;
- La protection et la mise en valeur du patrimoine;
- La contribution au développement et au rayonnement des artistes et artisans professionnels de Sutton (ceux et celles dont l'activité artistique constitue une part significative de leur revenu) : mise en valeur des créateurs et des interprètes, contribution au revenu des artistes, consolidation de leur pratique, obtention de reconnaissances (prix, nominations,

mentions).

- COMMUNAUTAIRES : critères relatifs aux effets structurants sur la communauté
Par exemple :
 - L'implication bénévole;
 - La participation (compte tenu de la nature des activités);
 - La concertation et les partenariats;
 - La contribution des activités à la qualité de vie des citoyens et des citoyennes : contribue à rendre Sutton intéressant comme milieu de vie, effet pédagogique notamment pour les jeunes, etc.;
 - La contribution au sentiment d'appartenance et aux facteurs identitaires;
 - Le dynamisme urbain;
 - Le rapprochement au sein de la population par le biais d'approches de médiation culturelle.

- ÉCONOMIQUES : critères relatifs aux effets structurants pour les autres secteurs d'activités
Par exemple :
 - L'achat local des ressources matérielles nécessaires à son fonctionnement;
 - Le potentiel de retombées touristiques et économiques sur les restaurants, l'hôtellerie et les services;
 - L'apport au rayonnement et à la visibilité de la municipalité;
 - Pour les événements : l'envergure et l'évolution de la participation au cours des dernières années.

4) EXPERTISE PERTINENTE ET SOLIDITÉ FINANCIÈRE DU PROMOTEUR ET DES PARTENAIRES (Q 2.4 & 5) (30%)

Par exemple :

- Le promoteur démontre des compétences ou des expériences pertinentes à la réalisation du projet;
- Le budget est équilibré, réaliste, et comporte des sources de financement diversifiées (prendre en compte que la description du Fonds culturel indique explicitement que la municipalité ne peut se substituer à des programmes de financement existants).

NOTES : PASSABLE (60-70)
 BON (71-80)
 TRÈS BON (81-90)
 EXCELLENT (91 ET PLUS)
 NON ACCEPTABLE 59 ET MOINS

LA NOTE SERT À ÉVALUER LA PERCEPTION DES MEMBRES DU COMITÉ

- 1) Un organisme qui n'aura pas obtenu la note de 60% à l'évaluation ne pourra recevoir d'aide financière;
- 2) Un organisme dont la contribution n'atteint pas 10%, tel que stipulé dans le descriptif du programme, verra sa subvention réduite du pourcentage manquant;

Toutes les formes de contribution offertes par la Ville de Sutton à un organisme seront prises en compte au moment de déterminer le montant de l'aide financière.